

## PROCLAMATION.

Proclamation  
provoquant le  
Parlement au  
22 Février.

**A**TTENDU que le treizième jour le Novembre dernier, nous avons jugé à propos de proroger notre Parlement Provincial, à jeudi le treizième jour de Janvier prochain, auquel temps, en notre Ville de *Kingston*, vous étiez tenus et obligés de comparaître : Maintenant, sachez que pour diverses causes et considérations, et prenant en considération les aises et les convenances de nos sujets affectionnés, nous avons jugé à propos, de l'avis de notre Conseil Exécutif, de vous dispenser, chacun de vous, de vous trouver présent au temps susdit, vous convoquant, par les présentes, et enjoignant à chacun de vous de vous rencontrer Mardi, le vingt-deuxième jour de Février prochain, en notre Ville de *Kingston*, pour prendre en considération l'état et le bien-être de notre dite Province du *Canada*, et faire ce qui sera jugé nécessaire.—N'y manquez pas.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau de notre dite Province: Témoin notre fidèle et bien-aimé Sir *Richard Douves Jackson*, K. C. B., Administrateur du Gouvernement de notre dite Province du *Canada*, et Lieutenant Général Commandant nos Forces de l'*Amérique Septentrionale Britannique*, &c. &c. &c.

A *Kingston*, ce septième jour de Janvier, de l'année mil huit cent quarante-deux, et dans la cinquième année de notre règne.

R. D. J.

Par Ordre,

*T. D. Harrington,*

Député C. C. en Chancellerie.

Province du } *CHARLES BAGOT.*  
*Canada.* }

*VICTORIA* par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume Uni de la *Grande Bretagne et d'Irlande*, Protectrice de la Foi, &c. &c. &c.

A nos bien-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du *Canada*, et à nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de notre dite Province, sommués et convoqués à une Assemblée du Parlement Provincial de notre dite Province, qui devait commencer et se tenir en notre Ville de *Kingston*, Mardi, le vingt-deuxième jour de Février prochain—

SALUT :

## PROCLAMATION.

Proclamation  
provoquant le  
Parlement au  
2 Avril.

**A**TTENDU que le septième jour de Janvier dernier, nous avons jugé à propos de proroger notre Parlement Provincial, à Mardi, le vingt-deuxième jour de Février prochain, auquel temps, en notre ville de *Kingston*, vous étiez tenus et obligés de comparaître : Maintenant, sachez, que pour diverses causes et considérations, et prenant en considération les aises et la convenance de nos sujets affectionnés, nous avons jugé à propos, de l'avis de notre Conseil Exécutif, de vous dispenser, chacun de vous, de vous trouver présent au temps susdit, vous convoquant par les présentes, et enjoignant à chacun de vous de nous rencontrer Samedi, le deuxième jour d'Avril prochain, en notre Parlement Provincial, en notre Ville de *Kingston*, pour prendre en considération l'état et le bien-être de notre dite Province du *Canada*, et faire ce qui sera jugé convenable.—N'y manquez pas.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau de notre dite Province. Témoin notre

très-fidèle et bien-aimé Sir *Charles Bagot*, G. C. B., un de nos Très-Honorables Conseillers Privés, Gouverneur Général de l'*Amérique Septentrionale Britannique*, et Capitaine Général et Gouverneur en Chef dans et sur nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle Ecosse*, du *Nouveau Brunswick*, et de l'Isle du *Prince Edouard*, et Vice Admiral d'icelles, &c. &c. &c.

A *Kingston*, ce dix-septième jour de Février, mil huit cent quarante-deux, et dans la cinquième année de notre règne.

C. B.

Par Ordre,

*T. D. Harrington,*

Député C. C. en Chancellerie.

Province du } *CHARLES BAGOT.*  
*Canada.* }

*VICTORIA*, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume Uni de la *Grande Bretagne et d'Irlande*, Protectrice de la Foi, &c. &c. &c.

A nos bien-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du *Canada*, et à nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de notre dite Province, qui devait commencer et se tenir en notre Ville de *Kingston*, Samedi, le deuxième jour d'Avril prochain, et à chacun de vous—

SALUT :

## PROCLAMATION.

**A**TTENDU que le dix-septième jour de Février dernier, Nous avons jugé à propos de proroger notre Parlement Provincial, à Samedi, le deuxième jour d'Avril prochain, auquel temps, en notre Ville de *Kingston*, vous étiez tenus et obligés de comparaître : Maintenant, sachez, que pour diverses causes et considérations, et prenant en considération les aises et la convenance de nos sujets affectionnés, nous avons jugé à propos, de l'avis de notre Conseil Exécutif, de vous dispenser, chacun de vous, de vous trouver présent au temps susdit, vous convoquant et enjoignant, par ces présentes, à chacun de vous, de nous rencontrer Mercredi, le onzième jour de Mai prochain, à notre Parlement Provincial, en notre Ville de *Kingston*, pour prendre en considération l'état et le bien-être de notre dite Province du *Canada*, et pour faire ce qui sera jugé convenable.—N'y manquez pas.

Proclamation  
provoquant le  
Parlement au  
11 Mai.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau de notre Province:—Témoin notre fidèle et bien-aimé Sir *Charles Bagot*, G. C. B., un de nos Très-Honorables Conseillers Privés, Gouverneur Général de l'*Amérique Septentrionale Britannique*, et Capitaine Général et Gouverneur en Chef dans et sur nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle Ecosse*, du *Nouveau Brunswick* et de l'Isle du *Prince Edouard*, et Vice Amiral d'icelles, &c. &c. &c.

A *Kingston*, le vingt-quatrième jour de Mars, mil huit cent quarante-deux, et dans la cinquième année de notre règne.

C. B.

Par Ordre,

*Félix Fortier,*

C. C. en Chancellerie.